



Indemnités de départ en retraite

Par **PR21**, le **01/02/2011** à **21:11**

Bonjour,

Je suis cadre dans une entreprise du secteur métallurgie .J'ai 61 ans et serai en retraite (à ma demande) le 1° juin 2011. Une chimiothérapie liée à un cancer m'a conduit à travailler à mi-temps thérapeutique jusqu'au 31 mai 2011 et cela depuis le 24 janvier 2011 .

J'ai 40 ans d'ancienneté dans mon entreprise et percevrai une indemnité de départ à la retraite équivalent à 6 mois de salaire (d'après la convention collective des cadres de la métallurgie) .

Cette convention prévoit que le calcul de l'indemnité est basé sur les salaires des 12 derniers mois d'activité .

Dans mon cas je serai à mi temps pendant 4 mois sur les 12 mois pris en référence .

Ma question est la suivante : Les 4 mois travaillés à 1/2 temps viendront-ils minorés ma prime de départ (16,66% si mon calcul est exact) .

Si tel est le cas , puis-je abandonner ce mi-temps et procéder par arrêts de travail successifs jusqu'à fin mai (arrêt une semaine sur deux), et dans cette hypothèse mon indemnité sera-t-elle à son maximum .

Merci pour vote réponse , Cordialement